

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2008-03-10 Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 10<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,  
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,  
Chantale Hamelin,  
Esther Savard,  
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,  
Benoit Lavallée,  
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière est également présente.

**Rés.1947-03-2008**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 11 février 2008
5. Adoption des comptes à payer
6. Nomination d'un maire suppléant
7. Adoption règlement modifié pour fixer les conditions de perception des taxes
8. Avis de motion, modifiant le règlement RMU-01
9. Dérogation mineure, monsieur Louis Blais
10. Vente de terrain boulevard Gauthier, Dominic Martel
11. Vente de terrain rue Lucien-Thibodeau, Marc Larochelle
12. Vente de terrain rue Siméon-Delisle, Michel Boucher

13. Acquisition de terrains Caisse Populaire St-Basile
14. Tarification de soccer
15. Acceptation des responsabilités du comité de soccer (retiré)
16. Appui projets Pacte rural – volet local
17. Demande de financement, Groupe Scouts Portneuf
18. Inscription congrès ADMQ
19. Nomination deux représentants pour une rencontre avec le syndicat
20. Congé sans solde, monsieur François Caron (retiré)
21. Modifications à la législation à la valeur imposable
22. Entente CMVQP
23. Édifices municipaux
24. Demande de soumission, entretien aménagements paysagers
25. Réduction vitesse Chemin Neuf
26. Acceptation démission deux pompiers volontaires
27. Période de questions sur les sujets traités.
28. Levée de l'assemblée

**Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 3 mars 2008. (du 5 février au 3 mars 2008)**

**Rés.1948-03-2008**

**Adoption du procès-verbal du 11 février 2008.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 11 février 2008 soit accepté tel que présenté.

**Rés.1949-03-2008**

**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 168 417.80 \$.

Liste des comptes à payer	36 995.26 \$
Liste des chèques émis	79 265.63 \$
Liste transaction internet	16 658.30 \$
Liste des transactions manuelles	1 640.30 \$
Liste des salaires	33 858.31 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice administrative, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard directrice administrative

**Rés.1950-03-2008**

**Nomination d'un maire suppléant**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

**QUE** madame la conseillère Chantale Hamelin soit nommée maire suppléante de la Ville de Portneuf et ce pour une période de quatre mois (11 mars au 14 juillet 2008).

**Rés.1951-03-2008**

**Adoption règlement modifié pour fixer les conditions de perception des taxes**

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

**QUE** le règlement 065-1 « Règlement pour fixer les conditions de perception des taxes et autres paiements » soit adopté.

Celui-ci sera inscrit dans le livre de règlement prévu à cette fin.

**Rés.1952-03-2008**

**Avis de motion, modifiant le règlement RMU-01**

Je, Chantale Hamelin conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement modifiant les articles 6 et 10 du règlement RMU-01 sur les systèmes d'alarme.

**Rés.1953-03-2008**

**Dérogation mineure, monsieur Louis Blais**

Attendu que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 28 août 2007;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 17 janvier 2008;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 230 pour l'immeuble matricule 9875-05-5307 pour la zone RA-4 sur le lot 2 981 404 du cadastre officiel du Québec, sis au 75, rue St-Jacques tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

**QUE** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage à l'article 6.1.2 (implantation et orientation).

**QUE** la demande de dérogation mineure est pour régulariser, une situation de 1991, à l'effet que la résidence n'a pas été implantée parallèlement à la ligne d'emprise de rue.

**QUE** ladite dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**Rés.1954-03-2008**

**Vente de terrain boulevard Gauthier, Dominic Martel**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende une partie du lot numéro 2 979 831 situé sur le boulevard Gauthier, d'une superficie approximative de 1 485.9 mètres carrés (39 m. façade par 38.10 m. profondeur), à raison de 10.76\$ le mètre carré (1.00\$ le pied carré), à monsieur Dominic Martel.

**QUE** les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

**QUE** monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

**Rés.1955-03-2008**

**Vente de terrain rue Lucien-Thibodeau, Marc Larochelle**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende une partie du lot numéro 2 980 235 situé sur la rue Lucien-Thibodeau, d'une superficie approximative de 2 304 mètres carrés (36 m. façade par 64 m. profondeur), à raison de 1.61\$ le mètre carré (0.15\$ le pied carré), à monsieur Marc Larochelle.

**QUE** les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

**QUE** monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

**Rés.1956-03-2008**

**Vente de terrain rue Siméon-Delisle, Michel Boucher**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende les lots numéro 2 980 757 et 2 980 758 situés sur la rue Siméon-Delisle, d'une superficie de 1 414 mètres carrés, à raison de 10.76\$ le mètre carré (1.00\$ le pied carré), à monsieur Michel Boucher.

**QUE** les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

**QUE** monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

**Rés.1957-03-2008**

**Acquisition de terrains Caisse Populaire de St-Basile**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'acquérir le lot numéro 2 980 236 appartenant à la Caisse Populaire de Saint-Basile, situé sur la rue René-Robineau, d'une superficie de 135,4 mètres carrés, en contrepartie des taxes municipales dû à ce jour.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'acquérir le lot numéro 2 980 756 appartenant à la Caisse Populaire de Saint-Basile, étant une partie de la rue de la Poterie, d'une superficie de 858,5 mètres carrés, en contrepartie des taxes municipales dû à ce jour.

**QUE** les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

**QUE** monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

**Rés.1958-03-2008**

**Tarifification de soccer**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** la tarification annuelle 2008 pour l'inscription au soccer soit établie comme suit :

<b>CATÉGORIE</b>	<b>RÉSIDENT</b>	<b>NON-RÉSIDENT</b>
U-5 à U-7	65 \$	80 \$
U-8 à U-11	70 \$	85 \$
U-12 à U-16	85 \$	100 \$
U-17 - U-18 - SÉNIOR	130 \$	145 \$

<b>CATÉGORIE RÉSIDENT (2<sup>e</sup> ENFANT)</b>	<b>RÉSIDENT (3<sup>e</sup> ENFANT)</b>	
U-5 à U-7	60 \$	55 \$
U-8 à U-11	65 \$	60 \$
U-12 à U-16	75 \$	70 \$
U-17 - U-18 - SÉNIOR	125 \$	120 \$

<b>CATÉGORIE NON-RÉSIDENT (2<sup>e</sup> ENFANT)</b>	<b>NON-RÉSIDENT (3<sup>e</sup> ENFANT)</b>	
U-5 à U-7	75 \$	70 \$
U-8 à U-11	80 \$	75 \$
U-12 à U-16	95 \$	90 \$
U-17 - U-18 - SÉNIOR	140 \$	135 \$

**Rés.1959-03-2008**

**Appui projets Pacte rural – volet local**

Considérant que la municipalité a reçu trois (3) demandes dans le cadre du programme Pacte rural – volet local;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** la Ville de Portneuf priorise chacun des projets déposés et recommande de répartir le montant de la subvention soit 17 907.65\$ comme suit :

Club Quad Nature Inc.	5 000.00\$
Service de garde Les Sentiers	3 211.25\$
Ville de Portneuf	9 696.45\$

**Rés.1960-03-2008**

**Demande de financement, Groupe Scouts Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une aide financière au 74<sup>e</sup> Groupe Scouts Portneuf au montant de 500.00\$.

**Rés.1961-03-2008**

**Inscription congrès ADMQ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

**QUE** le conseil autorise une dépense de 756.26\$ (taxes incluses) et la participation de mesdames Danielle M. Bédard directrice administrative et France Marcotte greffière au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Québec les 21, 22 et 23 mai 2008.

**QUE** tous les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.1962-02-2008**

**Nomination deux représentants pour une rencontre avec le syndicat**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

**QUE** mesdames Esther Savard et Chantale Hamelin soient nommées comme représentantes de la Ville de Portneuf pour rencontrer la partie syndicale au sujet des cinq (5) griefs déposés afin de tenter une entente possible.

**Rés.1963-03-2008**

**Modifications à la législation à la valeur imposable**

Monsieur le maire Pierre de Savoye, étant propriétaire ayant subi une augmentation de valeur imposable, quitte son siège et se retire avec le public pour ce point.

Monsieur le maire suppléant Jean-Louis Turcotte préside maintenant la séance.

**CONSIDÉRANT QUE** lors du dépôt du dernier rôle d'évaluation municipale, certaines propriétés ont vu leur valeur imposable grimper de façon vertigineuse;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de base pour établir la valeur réelle des terrains et des immeubles sont les mêmes dans toutes les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prendre aussi en compte les disparités régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** cette hausse entraîne une augmentation proportionnelle des comptes de taxes foncières municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation pourrait mettre en péril la capacité pour certains propriétaires de conserver leurs biens immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** compte tenu des augmentations importantes et variables contenues dans le nouveau rôle d'évaluation municipale, la ville ne peut réduire son taux de taxation foncière de façon à permettre ou de maintenir une équité entre tous ses contribuables;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de demander à la Ministre des Affaires municipales et des régions du gouvernement du Québec, de donner suite à ses affirmations dans l'émission LA FACTURE du 13 novembre 2007 au réseau de Radio Canada, à savoir intervenir auprès de l'Assemblée Nationale afin d'apporter certaines modifications à la *Loi sur la fiscalité municipale* pour soulager les propriétaires riverains de cette nouvelle charge qui leur incombe.

**CONSIDÉRANT QUE**, collectivement, nous avons le devoir de protéger les contribuables qui forment, depuis de nombreuses années, notre tissu social.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est sensible aux demandes de révision entreprises par certains propriétaires d'immeubles qui ont subi des hausses marquées de leur évaluation municipale dépassant largement un seuil acceptable d'augmentation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** la Ville de Portneuf demande à la Ministre des Affaires municipales et des régions du gouvernement du Québec que des modifications à la législation soient apportées de façon à ce que la valeur d'une propriété ou d'un terrain ne puisse augmenter de façon démesurée.

**QUE** copie de cette résolution soit expédiée au député de Portneuf, monsieur Raymond Francoeur, au député de Prévost et Porteparole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Martin Camirand, au député de Abitibi-ouest, critique du PQ en matière municipale, monsieur François Gendron, au préfet de la MRC de Portneuf, monsieur Michel Matte et l'Association des propriétaires fonciers du Québec inc (APFQ).

Monsieur Pierre de Savoye reprend son siège et la présidence de l'assemblée.

**Rés.1964-03-2008**

### **Entente, CMVQP**

**ATTENDU QUE** la Ville de Portneuf a donné mandat de gestion de sa marina à la Corporation de mise en valeur du quai de Portneuf, par une convention signée par les parties, le 26 mai 2006.

**ATTENDU QUE** la ville de Portneuf a édifié un enclos à bateaux au bénéfice des membres de ladite Corporation à l'été 2007.

**ATTENDU QUE** la Corporation souhaite continuer de gérer les activités de remisage des bateaux de ses membres dans ledit enclos.

**ATTENDU QUE** la Corporation entend réglementer l'usage de l'enclos par ses membres, à la satisfaction de la Ville.

**ATTENDU QUE** la Ville et la Corporation souhaitent se concerter pour éviter aux citoyens comme aux membres tous désagréments issus de l'usage de l'enclos par les membres de la Corporation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

**QUE** la Ville confie à la Corporation de mise en valeur du quai de Portneuf la gestion des activités de remisage des bateaux de ses membres dans l'enclos à bateaux.

**QUE** la Corporation soumette et fasse approuver par la Ville, d'ici la fin d'avril, la réglementation de l'usage de l'enclos par ses membres, étant entendu que la Ville ne peut se soustraire à sa responsabilité vis-à-vis les citoyens voisins de l'enclos.

**QUE** la Corporation, au besoin, puisse modifier ladite réglementation, sujet à l'approbation de la Ville, et que la Ville puisse, au besoin, demander à la Corporation qu'elle modifie celle-ci.

**QUE** la Ville s'engage à consulter la Corporation avant d'adopter toute réglementation nouvelle concernant ledit enclos.

**QUE** ce mandat de gestion prend effet le 1<sup>er</sup> mai 2008 et se renouvelle automatiquement d'année en année, chaque partie pouvant y mettre fin sur pré-avis de 90 jours.

**Rés.1965-03-2008**

### **Édifices municipaux**

**Considérant** la résolution 1483-07-2006, dans laquelle la ville « forme et mandate un groupe de travail à faire des recommandations au conseil municipal, en vue de rationaliser l'affectation des édifices logeant les services municipaux et d'évaluer les acquisitions, les dispositions et les transformations requises et leurs coûts, et ce, d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2007 »;

**Considérant** que la date prévue à la résolution précédemment citée est dépassée depuis plus d'un an;



**Considérant** que plusieurs alternatives ont été regardées au cours de ces évaluations et études;

**Considérant** que le comité en est arrivé à des conclusions et fait des recommandations;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

**QUE** les recommandations soient acceptées et que les actions nécessaires soient faites afin de mener à terme ce projet.

**Rés.1966-03-2008**

**Demande de soumission, entretien aménagements paysagers**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf demande des soumissions par invitation aux entreprises suivantes pour l'entretien des aménagements paysagers :

Les Jardins d'Iris  
Les Cultures Tournesols  
Pierre Gignac, Paysagiste  
Terrassement Norma-Pier  
Pelouses Trudel

**QUE** les soumissions devront être sous enveloppes scellées et porter la mention « Entretien aménagements paysagers ».

**QUE** la date limite du dépôt des soumissions sera le vendredi 11 avril 2008 à 14h30 au bureau de la Ville sis au 297 1<sup>re</sup> Avenue, Portneuf.

**QUE** le conseil de la Ville ne s'engage à retenir, ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Toutes soumissions déposées après ce temps limite seront rejetées.

**Rés.1967-03-2008**

**Réduction vitesse Chemin Neuf**

Attendu que des résidents du secteur du Chemin Neuf ont fait parvenir une pétition;

Attendu que ce secteur comprend plusieurs maisons résidentielles;

Attendu qu'il y a plusieurs jeunes familles dans ce secteur;

Attendu que la vitesse est excessive par la circulation des automobilistes et des camions lourds;

Attendu que la sécurité et la qualité de vie des résidents de ce secteur sont compromises;

Attendu qu'il y a eu des pertes de contrôle et accidents par plusieurs utilisateurs de la route dus à la vitesse excessive;

Attendu que les résidents de ce secteur recommandent de diminuer la vitesse pour la partie du Chemin Neuf comprise entre la route des Pruches et la limite de Saint-Basile;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

**QUE** la limite de vitesse pour la section du Chemin Neuf comprise entre la route des Pruches et la limite de la Ville de Saint-Basile soit réduite à 50 km/heure;

**QUE** cette résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec et à la Sûreté du Québec.

**Rés.1968-03-2008**

**Acceptation démission deux pompiers volontaires**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la démission de messieurs Daniel Jobin et Sébastien Boivin Piché comme pompiers volontaires.

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Monique Tardif demande la levée de l'assemblée à 20 : 45 hres.

---

Maire

---

Greffière